

Cher(e) collègue,

Encore bienvenue dans l'académie de Bordeaux et dans le corps des profs d'EPS.

La rentrée approche et nous pourrons nous rencontrer dès le lundi 28 août lors des journées d'accueil à l'Amphi Aula Magna – Université de Bordeaux (avenue Léon Duguit – Pessac), de même que le mercredi 30 août à l'ESPE lors des formations disciplinaires. Nous te remettons un dossier avec un bulletin spécial stagiaire qui t'aidera pour ton entrée dans le métier. Si besoin, prépare tes questions, nous essaierons au mieux d'y répondre.

En attendant, rappel du calendrier :

- **30 août** : date de fin de la procédure d'inscription à l'ESPE. Informations nécessaires à cette inscription sur <http://www.espe-aquitaine.fr/inscriptions-fonctionnaires-stagiaires-2017-2018>
- **1^{er} septembre** : pré-rentrée dans ton établissement d'affectation. Tu y rencontreras l'équipe pédagogique EPS et bien sûr ton tuteur.
- **Le 11 septembre 2017** : date limite de retour pour les dossiers de classement
Dès la rentrée, le chef d'établissement remettra aux professeurs stagiaires un dossier de classement, qui permettra en fonction de leur situation, de reprendre tout ou partie des services antérieurs, conformément au décret N°51-1423 modifié. Il appartiendra aux professeurs stagiaires de retourner ce dossier dûment complété à leur service de gestion à la DPE, sous couvert de leur chef d'établissement, pour le 11 septembre 2017.
L'attention des stagiaires est appelée sur l'importance de ce dossier, qui permettra de leur attribuer un échelon d'entrée dans le corps, et de fixer ainsi leur indice de rémunération.
- **Le 15 septembre 2017**, date limite pour fournir :
 - via les établissements, qui effectueront la saisie (dans GIGC), une adresse définitive dans l'académie de Bordeaux
 - la demande éventuelle d'option pour les frais de déplacement, à formuler exclusivement à l'adresse drh.deplacements-stagiaires@ac-bordeaux.fr:
Pour ta formation : tu peux prétendre à des remboursements **si ta commune de formation diffère de ton adresse personnelle et de ta commune d'affectation. A noter : sont considérées comme une seule et même commune :**
 - les communes de Bordeaux métropole
 - les communes d'Agen, Boé, Bon-encontre, Colayrac, Foulayronnes, Le Passage
 - les communes de Pau, Bizanos, Billère, Jurançon, Gelos, Mazères-Lezons, Lescar
 - les communes de Bayonne, Anglet, Biarritz, Le Boucau, Tarnos, Saint-Pierre-d'Irube.

Alors :

- Soit tu optes pour **I'IFF** (indemnité forfaitaire de formation) d'un montant de 1000 euros mensualisé sur 10 mois à compter d'octobre. Tu dois avoir fourni et justifié d'une adresse dans l'académie de Bordeaux au plus tard le 15 septembre 2017 à 17h (communication à l'établissement qui effectuera immédiatement la saisie GIGC). Aucun changement d'adresse signalé après le 15 septembre à 17h ne sera pris en compte. A noter, sont considérées comme une même commune, les communes de Bordeaux métropole.
- Soit tu demandes à être remboursé aux **frais réels** par mail uniquement à compter de la rentrée : drh.deplacements-stagiaires@ac-bor-deaux.fr, en précisant ta discipline de recrutement avant le 15 septembre 2017 17h, délai de rigueur. Si tu optes pour les frais de déplacement, tu recevras, d'ici fin octobre un courrier individuel de la DAFPEN te précisant le calendrier et les modalités d'envoi des justificatifs:
 - état trimestriel complété, daté et signé par le responsable de la formation
 - originaux des pièces justificatives (billets de train, facture d'hôtel, facture Airbnb pour les remboursement nuitées, etc)Toute demande est définitive et le remboursement s'opère à la fin du trimestre.
Trajet sur la base du tarif SNCF 2nd classe, Repas du midi 7,63 euros et du soir 15,25 euros avec justificatif, Nuitée éventuelle : 45 euros (petit-déjeuner compris) avec justificatif. Les frais de péage ne donnent pas lieu à remboursement.

ATTENTION : réfléchis bien à l'adresse personnelle que tu renseignes à la rentrée dans ton établissement.

Pour te rendre à ton établissement tu ne pourras prétendre qu'au remboursement de la moitié d'un abonnement de transport en commun (au mois minimum) plafonné aux alentours de 80 euros.

Pour toute question concernant les journées d'accueil de pré-rentrée, les stagiaires pourront consulter le programme de ces journées sur le site de la DAFPEN <http://www.ac-bordeaux.fr/pid32660/dafpen.html> ainsi que sur le site de l'ESPE www.espe-aquitaine.fr

Bonnes fin de vacances et à très bientôt,

Nathalie Lacuey
Professeur EPS au LP de Camblanes et Meynac
Co- Secrétaire Académique SNEP-FSU
Responsable Stagiaires